

CAPa MF

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole Maréchal-Ferrant - Apprentissage -



24 mois



Septembre 2025
à Juin 2027



Les Vaseix



Niveau 3

Principaux débouchés

Devenir maréchal-ferrant.

Objectifs visés et Évaluables

- Réaliser des travaux de maréchalerie,
- Réaliser des interventions sur les équidés,
- Assurer le fonctionnement de l'atelier,
- Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi.
- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux,
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle,
- Interagir avec son environnement social.

Conditions du métier

Le titulaire de la qualification peut travailler comme salarié dans une entreprise de maréchalerie ou bien dans une écurie de chevaux de sport, de compétition ou d'élevage. Il peut également intégrer des services du ministère de la défense (gendarmerie, armée de terre, garde républicaine). Le titulaire du CAPa Maréchal Ferrant peut aussi exercer à son propre compte. Cependant, et bien que le salariat soit peu important, il semble indispensable de démarrer dans l'activité en tant que salarié avant de gérer sa propre structure.

Les +

Un parcours de formation individualisé

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Contact

Centre Départemental de Formation
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne

Les Vaseix

87430 Verneuil sur Vienne

05.55.48.44.30

cfa.haute-vienne@educagri.fr

Public ciblé

Pour les jeunes :
- entre 15* et 29** ans,
- sortant de 3ème générale, technologique ou de l'enseignement agricole ou titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP de niveau 3,
*15 ans si sortie de 3ème ou 16 ans dans les autres cas
**pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans le domaine de la maréchalerie d'une durée permettant la complétude de la formation.
Pré-requis pédagogiques : Français lu, écrit, parlé

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation.

Délais d'accès

Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation.

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e), après réalisation d'un positionnement.

Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 24 mois, alternance entre l'entreprise agricole (78 semaines dont 10 de congés payés) et le centre de formation (26 semaines soit 910 h).

Modalités d'adaptation du parcours

Formation accessible aux personnes en situation de handicap avec prise en compte des besoins spécifiques. Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques, évaluations) possible selon la situation, les résultats du positionnement, la validation des acquis académiques (VAA), la validation des acquis et de l'expérience (VAE) (selon diplôme visé). Coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact » Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale.

Equivalences et passerelles

Pas de liens vers d'autres certifications professionnelles, certifications, habilitations.

Modalités pédagogiques

Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et en centre de formation.
En centre, formation dispensée en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de groupe, mise en situation, études de cas).

Contenus principaux de la formation

| Enseignements généraux | Enseignements professionnels |
|--|--|
| MG1 - Agir dans des situations de la vie sociale | MP1 - Insertion du salarié dans l'entreprise |
| MG2 - Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle | MP2 - Organiser l'atelier de maréchalerie |
| MG3 - Interagir avec son environnement social | MP3 - Réaliser les travaux de maréchalerie |
| Enseignements à l'initiative de l'établissement : Adaptation d'une ferrure mécanique à des besoins spécifiques | |

Validation de la formation

| Mode de validation | De niveau : | Inscrit au RNCP n° : | Certificateur : | Date d'enregistrement de la certification JO/BO : |
|--------------------|-------------|----------------------|--|---|
| Diplômant | 3 | 38388 | Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt | 30/07/2015 |

Modalités d'évaluation

Le CAPa Maréchal-ferrant est délivré pour 80 % en Contrôles Continus en cours de Formation (CCF) organisés tout au long des deux années de formation. Les 20% restants correspondent à une épreuve professionnelle terminale « Réaliser la pose d'une ferrure ». Cette épreuve est organisée au mois de juin de la dernière année de formation.

Passage par blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme : RNCP38388BC01 à RNCP38388BC07

Suite de parcours

Possibilité d'accéder à un diplôme de niveau 4 (Brevet Technique des Métiers (BTM) Maréchal-ferrant).

Rémunération et financements

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) :

| Rémunération de la 1ère année | | | |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Avant 18 ans | De 18 à 20 ans | De 21 à 25 ans | 26 ans et plus |
| 27% du SMIC | 43 % du SMIC | 53 % du SMIC | 100 % du SMIC |
| Rémunération de la 2e année | | | |
| Avant 18 ans | De 18 à 20 ans | De 21 à 25 ans | 26 ans et plus |
| 39 % du SMIC | 51 % du SMIC | 61 % du SMIC | 100 % du SMIC |

Frais pédagogiques

Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur et/ou l'opérateur de compétences dont il dépend.

Chiffres clés

| Taux (sessions 2021 à 2023 tous sites confondus dispensant la formation) | | | Taux (session 2023 tous sites confondus dispensant la formation) | | | |
|--|---------------------|--------------|--|-------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| Insertion professionnelle à 6 mois | Réussite à l'examen | Satisfaction | Insertion dans le métier visé | Poursuite d'étude | Interruption en cours de formation | Rupture des contrats d'apprentissage |
| 100% | 75 % | 100 % | 100 % | 0 % | 28 % | 57 % |

Contacts

Centre de Formation des Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix

Les Vaseix

87430 Verneuil/Vienne

05.55.48.44.30

Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches :

Développeur de l'apprentissage :

Murielle LE ROUX-GATEAU

Tél : 07.85.24.02.26

Mail : murielle.le-roux-gateau@educagri.fr

Coordonnateur de la formation CAPa Maréchal-ferrant :

Grégory LAHAYE-

Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : gregory.lahaye@educagri.fr

Référente administrative : Angélique RESTOUEIX

Tél : 05 55 48 44 30

Mail : angelique.restoueix@educagri.fr

Référente handicap : Charlène ALLONCLE

Tél : 05.55.48.44.30

Mail : charlene.leroy@educagri.fr